



Résolution de l'Assemblée Générale de la Maison des Associations (MA) en date du 12 mai 2017

Qui nous sommes

La MAISON DES ASSOCIATIONS est un acteur d'intégration dans la société au Luxembourg. Avec ses 4 fédérations et bientôt d'autres associations, la MA est un acteur de la société civile pour l'intégration et le Vivre Ensemble au Luxembourg et est présente dans toutes les régions du Grand-Duché avec une bonne centaine d'associations membres :

- APL avec 8 sections
- CCPL avec 60 associations
- FAAL avec 25 associations
- FACVL avec 17 associations

La MA est ainsi présente dans la Ville de Luxembourg et dans tout le pays.

Depuis sa création en 2007, la Maison des Associations travaille pour favoriser le Vivre Ensemble, comme le prévoit aussi la loi sur l'intégration de 2008.

Avec une population de presque 600.000 citoyens, dont 48% de non-luxembourgeois, il est important et nécessaire d'investir davantage dans ce domaine au Luxembourg.

La MA est une vraie plate-forme démocratique et ouverte à d'autres associations. La base de la fondation de la MA était d'offrir une structure dans laquelle les associations pourront « faire société ensemble ».

La MA est un acteur pro actif et travaille aussi avec les associations, structures, organisations dites luxembourgeoises. Eh bien, toutes les associations inscrites au Luxembourg sont luxembourgeoises, aussi celles issues de l'immigration.

La MA est d'ailleurs le seul acteur associatif de l'intégration à être représenté au sein de l'Agence du Bénévolat, du Conseil supérieur du Bénévolat et du Conseil Supérieur des Personnes Âgées.

Depuis dix ans, la Maison des Associations développe des projets interculturels et intergénérationnels au Luxembourg (la Cuisine du Monde, les Soirées littéraires Millefeuilles, le Café des Âges). En effet, la MA ne limite pas son champ d'action aux seniors migrants. L'association développe et participe aussi aux débats politiques et sociaux (organisation de tables rondes pour les élections européennes, conférence et débat sur la situation des réfugiés en Europe, référendum sur le droit de vote des étrangers...). Depuis 2016, la MA a d'ailleurs

maison des associations • association sans but lucratif

46, rue de Mühlenbach L-2168 Luxembourg | tél: +352 26 68 31 09 | fax: +352 26 68 39 09 | e-mail: info@mda.lu
C.C.P.L. LU45 1111 2554 6463 0000 | B.G.L. LU13 0030 4395 7097 0000 | www.maisondesassociations.lu
R.C.S. Luxembourg F 7.253.





mis en œuvre un projet en faveur de l'intégration des Demandeurs et Bénéficiaires de Protection Internationale : « *Matenee Brécke bauen* ».

Les cours de langues et l'appui psychosocial offerts par nos fédérations membres représentent également une part importante des missions de la MA avec plus de 4000 inscriptions annuelles pour les cours de langues répartis entre trois associations et 25 à 35 heures de consultation par semaine.

Par ailleurs, notre association est engagée en faveur de la réinsertion professionnelle : en 2017, nous accueillons ainsi deux personnes en contrat d'insertion professionnelle (AIP), sans compter ceux et celles présents au sein de nos fédérations.

Enfin, la MA doit beaucoup au travail fourni par les volontaires européens qu'elle accueille depuis plusieurs années et par les bénévoles qui la guident au sein du Conseil d'Administration, l'appuient dans les tâches administratives et lors des événements...

Ce que nous voulons

Nous voulons que cet engagement soit reconnu au niveau national et aussi local/régional, car avec une population si importante de non-Luxembourgeois, les défis sont largement connus pour faire une politique plus pro active et ensemble.

Dans la situation actuelle où nous sommes contraints de quitter les locaux à Mühlenbach et que nous devons déménager à Itzig, une partie de nos actions durables risquent d'être avortées. Où mettre nos archives et notre matériel pour les animations et les stands ? **Mais surtout pour les initiatives de consultations** (Antenne Ecoute, GAP Groupe d'appui psychosocial, Maison d'Afrique et Entente sans Frontières), aucune solution n'est prévue !!! **Les places de travail pour les fédérations sans siège sont aussi sans solution (FACVL et FAAL).**

Nous voulons que les associations issues de l'immigration soient réellement considérées. Nous sommes aussi convaincus que les 3 organisations actuellement conventionnées ne peuvent pas faire tout ce travail pour le Vivre Ensemble au Luxembourg seules.

Même si le dernier temps deux institutions ont reçu des conventions (Croix Rouge et Caritas), elles ne peuvent y remédier.

Le pouvoir public doit davantage investir dans ce domaine au Luxembourg, en fortifiant les moyens pour les associations issues de l'immigration et qui sont proches des réalités quotidiennes.

Actuellement les associations en question sont trop laissées pour compte et on sait bien que les concernés sont souvent les meilleurs experts dans leur domaine.

maison des associations • association sans but lucratif

46, rue de Mühlenbach L-2168 Luxembourg | tél: +352 26 68 31 09 | fax: +352 26 68 39 09 | e-mail: info@mda.lu
C.C.P.L. LU45 1111 2554 6463 0000 | B.G.L. LU13 0030 4395 7097 0000 | www.maisondesassociations.lu
R.C.S. Luxembourg F 7.253.





Ce que nous attendons

Si nous voyons les investissements dans d'autres domaines, nous pensons qu'il y a une inadéquation entre les domaines comme p.ex. le sport et la culture (ce qui ne veut pas dire que c'est un mauvais investissement).

Nous attendons que le gouvernement et les administrations responsables concluent une convention avec la MA et ses fédérations et associations pour pouvoir davantage assumer leur rôle d'intégration dans le pays.

Ce que nous revendiquons

C'est ainsi aussi que nous revendiquons une Maison des Associations au niveau national et aussi régional afin que les rencontres et échanges deviennent plus évidents et que l'utilisation des infrastructures devienne plus efficace (voir à l'étranger : en France, Belgique et Allemagne).

Des exemples de ce genre existent déjà : la Maison du Sport, la Maison de la Coopération, la Maison de la Grande Région, Maison de la Jeunesse, etc.

Nous pensons aussi que le système de financement unique des services n'est pas suffisant, car l'Etat est aussi responsable pour une cohésion sociale, dont les défis sont largement connus.

Le bénévolat a aussi besoin d'être soutenu par des moyens publics aussi au niveau de localités mises à disposition ; car sans infrastructures pour pouvoir être acteur dans la société, le bénévolat est condamné et les belles déclarations ne suffisent pas. Même si un titre de transport est envisagé, ceci est une goutte d'eau sur une pierre chaude. Les défis concernant l'assurance des bénévoles est réduite à certains secteurs. Le Conseil Supérieur du Bénévolat devrait être réactivé avec des missions plus pointues.

L'intégration des DPI et BPI, tant par des contrats d'insertion que par des facilités administratives et la mise en place de contrats spécifiques (volontariat etc...).

Nous revendiquons également la déduction de dons des impôts pour les associations reconnues et enregistrées, comme c'est le cas p. ex. dans le domaine des ONG de développement.

Les budgets sont très faibles par rapport à d'autres secteurs, ainsi les recettes pour les vies des associations risquent de devenir des recettes dites bistro (il faut organiser trop d'évènements pour vendre/générer des recettes pour pouvoir faire les autres actions et activités), seul moyen pour pouvoir vivre ???

Un local commun est pour nous important, une vraie Maison des Associations. Nos fédérations et associations assument déjà l'entretien et la location de locaux sans subvention

maison des associations • association sans but lucratif

46, rue de Mühlenbach L-2168 Luxembourg | tél: +352 26 68 31 09 | fax: +352 26 68 39 09 | e-mail: info@mda.lu
C.C.P.L. LU45 1111 2554 6463 0000 | B.G.L. LU13 0030 4395 7097 0000 | www.maisondesassociations.lu
R.C.S. Luxembourg F 7.253.





gouvernementale ; nous revendiquons des droits équivalents comme on le fait dans les domaines du sport, de la culture, de la jeunesse, de la coopération...

Nous pensons que les citoyens issus de l'immigration contribuent largement à la richesse du pays et par conséquent ont droit à une reconnaissance de leurs engagements.

Le référendum était pour nous le signe d'une approche sans implication forte, avec un argumentaire très faible et une communication très faible et nous aurions aimé des échanges pour pouvoir avancer ensemble avec les responsables politiques et administratifs dans ce domaine.

La plate-forme Migration et Intégration était quasiment la seule voix pour le droit de vote des étrangers aux élections parlementaires.

Le droit de vote et la participation à la vie sociale, culturelle et politique demande plus d'efforts, aussi du côté des partis politiques. Les partis politiques devraient-ils être plus engagés pour l'inscription des étrangers sur les listes électorales.

Nous demandons aussi que la loi en vigueur soit réexaminée pour faciliter aux citoyens la participation à la vie politique de la Cité. Les délais sont trop longs, tant pour la résidence que pour l'inscription. Les programmes des partis politiques sortent très tard et la motivation des étrangers risque de perdre d'intérêt, faute d'implication concrète.

Appel à la presse

Nous faisons appel à la presse de consacrer plus d'importance sur le positif des engagements pour l'intégration que sur les faits minoritaires qui créent trop de préjugés généralisés ainsi que des angoisses.

Nous espérons que l'avenir nous montre que les projets d'intégration seront plus inscrits dans un esprit de durabilité que dans des événements phares.

Notre appel final s'adresse aux responsables politiques et administratifs afin qu'ils nous proposent des solutions à ces problèmes majeurs à court terme et que nous puissions travailler sur une politique d'intégration telle qu'elle est définie dans la loi sur l'intégration de 2008 pour pouvoir mener un vrai travail d'intégration notamment avec la société civile : **l'article 2 de la loi sur l'accueil et l'intégration stipulant en effet que « l'intégration est une tâche que l'Etat, les communes et la société civile accomplissent en commun. »**

Luxembourg, le 12 mai 2017

maison des associations • association sans but lucratif

46, rue de Mühlenbach L-2168 Luxembourg | tél: +352 26 68 31 09 | fax: +352 26 68 39 09 | e-mail: info@mda.lu
C.C.P.L. LU45 1111 2554 6463 0000 | B.G.L. LU13 0030 4395 7097 0000 | www.maisondesassociations.lu
R.C.S. Luxembourg F 7.253.

